

CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 13 AVRIL 2023 à 20 H 30**LISTE DES DELIBERATIONS****Affichée et publiée sur le site internet de la commune le lundi 17 Avril 2023****Art. R2121-9 et Art. L2121-25 du CGCT**

Président : Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Secrétaire de séance : PINTRE-GALIERE Julie

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et RIVIERE Gilbert.

Absents excusés : JEANJEAN Chantal, LAFITTE Stéphanie (pouvoir à BOSSET Eric), LEMOUTON-MAZIERES Franck (pouvoir à RIVIERE Hélène) et MONTROZIER Catherine (pouvoir donné à PINTRE-GALIERE Julie).

Au cours de cette séance, les membres de Conseil Municipal ont débattu des délibérations suivantes :

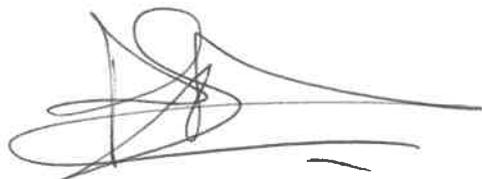
NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
N° 20230413-01	Convention avec Aveyron Ingénierie Voiries communales	Unanimité
N° 20230413-02	Forfait scolaire des élèves de la commune scolarisés à l'Ecole Calandreta de Millau	Unanimité
N° 20230413-03	Vote de subventions aux associations pour 2023	Unanimité

N° 20230413-04	Vote des 3 Taxes Directes Locales 2023	13 voix POUR (BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, COSTES Christophe, DIAZ François, HERAN Vincent, LAFITTE Stéphanie, LEMOUTON-MAZIERES Franck, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, MONTROZIER Catherine, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène). 5 voix CONTRE (CARRIERE Didier, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, NEUVILLE Daniel, et RIVIERE Gilbert).
N° 20230413-05	Vote du Budget Principal 2023	Unanimité
N° 20230413-06	Vote du Budget Eau & Assainissement 2023	Unanimité

Fait à Creissels, le 13 Avril 2023.

Le Secrétaire de séance

Julie PINTRE-GALIERE



Le Maire

Jean-Louis CALVET




Séance du 13 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

Date de la Convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Objet de Délibération
Convention avec Aveyron Ingénierie Voiries communales

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et RIVIERE Gilbert.

Absents excusés : JEANJEAN Chantal, LAFITTE Stéphanie (pouvoir à BOSSET Eric), LEMOUTON-MAZIERES Franck (pouvoir à RIVIERE Hélène) et MONTROZIER Catherine (pouvoir donné à PINTRE-GALIERE Julie).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PINTRE-GALIERE Julie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 octobre 2016, la commune a décidé d'adhérer à l'Agence Aveyron Ingénierie afin de pouvoir bénéficier des prestations d'ingénierie publique.

Il ajoute que, dans le cadre de ses compétences, la commune est responsable de la gestion des voies communales situées sur son territoire.

Il précise que l'Agence Aveyron Ingénierie propose à la Commune de réaliser une mission expérimentale d'accompagnement pour l'évaluation de l'état des voiries communales et la définition d'une stratégie d'entretien périodique.

Cette mission comprendrait entre autres, une mise à jour du tableau de classement des voies communales, la création d'une base de données routières et cartographique, l'évaluation de l'état du patrimoine communal de voirie (diagnostic de l'état de la voirie et classification de service), la définition d'une politique d'entretien et l'assistance à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux.

Cette mission pourrait se dérouler entre les mois de mai et septembre 2023.

Le contenu de la prestation et le calendrier prévisionnel sont énumérés dans la convention ci-jointe qui donne lieu au versement d'une rémunération par la collectivité.

Le montant prévisionnel de la facturation de cette mission est estimé à 3705 € et sera ajusté au coût réel.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte de confier à Aveyron Ingénierie la mission énumérée ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Fait et délibéré à CREISSELS, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Louis CALVET



Séance du 13 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

Date de la Convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Objet de Délibération
Forfait scolaire Ecole La Calandreta de Millau

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et RIVIERE Gilbert.

Absents excusés : JEANJEAN Chantal, LAFITTE Stéphanie (pouvoir à BOSSET Eric), LEMOUTON-MAZIERES Franck (pouvoir à RIVIERE Hélène) et MONTROZIER Catherine (pouvoir donné à PINTRE-GALIERE Julie).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PINTRE-GALIERE Julie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que l'école primaire Calandreta, à Millau, a pour objectif de transmettre l'occitan, langue reconnue par l'UNESCO comme « en grand danger ». C'est un établissement sous contrat avec l'Education Nationale.

En application de l'article L 442-5-1 du code de l'éducation relatif à la participation des communes de résidence à la scolarisation des élèves du premier degré dans les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat et à la suite de la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales supprimant la notion de participation volontaire, la Sous-Préfecture par courrier en date du 30 septembre 2022, nous informe que notre commune est assujettie au versement d'un forfait scolaire à la Calandreta, dont le réseau d'établissements dispense et promeut l'enseignement de l'occitan.

Ce forfait a vocation à être actualisé annuellement.

Ainsi, l'établissement Calandreta accueille à Millau, au 213 rue de Lattre de Tassigny pour l'année scolaire 2022/2023 quatre élèves domiciliés sur la commune de Creissels, à savoir :

- GS Latrouite-Morin Lucia, née le 22/08/2017, domiciliée 1 place du Prieur à Creissels
- GS Mottet-Lafon Colombe, née le 30/07/2017, domiciliée 20 Avenue des Cascades à Creissels
- CE1 Brechou Swann, né le 10/04/2015, domicilié Rue de l'Abbé Fabre à Creissels
- CE2 Sall Leina,, née le 15/11/2014, domiciliée 5 place du Planadié à Creissels

En application de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, le calcul de la participation financière se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par cet établissement pour les classes élémentaires et maternelles.

Ce montant s'élève à 1261 € par élèves pour les maternelles et 554 € par élèves pour les primaires soit un montant total de 3630 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte de verser la somme de 2 522 € pour les deux élèves de maternelles et 1 108 € pour les deux élèves de primaires domiciliés sur la commune, soit un montant total de 3630 € au titre de l'année scolaire 2022/2023.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Fait et délibéré à CREISSELS, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean-Louis CALVET



Séance du 13 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

Date de la Convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Objet de Délibération
Vote des subventions aux associations 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et RIVIERE Gilbert.

Absents excusés : JEANJEAN Chantal, LAFITTE Stéphanie (pouvoir à BOSSET Eric), LEMOUTON-MAZIERES Franck (pouvoir à RIVIERE Hélène) et MONTROZIER Catherine (pouvoir donné à PINTRE-GALIERE Julie).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PINTRE-GALIERE Julie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la liste des associations sollicitant une aide financière pour l'année 2023.

Il propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Crayons de couleurs : 200 €
- Association Club Sports Loisirs Culture de Creissels : 1500 €
- Elan millavois : 300 €
- Belote Creisselloise : 250 € (Téléthon 2023)
- F.N.A.C.A Creissels : 200 €
- Générations mouvement aînés Creissels : 300 €
- Prévention routière : 100 €
- Réseau gérontologique Sud Aveyron : 100 €
- Société Protectrice des Animaux : 800 €
- Tennis Creissels Aveyron : 600 €
- Association Parents Elèves Creissels : 500 €
- Association Cant'Art : 200 €

- OCCE : 500 €
- Comité des Fêtes de Creissels : 500 €
- Association Chaleureux Souvenirs JV : 100 €

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer aux différentes associations les subventions telles que listées ci-dessus pour l'année 2023. Cette dépense sera imputée au chapitre 6574.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Fait et délibéré à CREISSELS, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Louis CALVET



Séance du 13 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
7 avril 2023

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et RIVIERE Gilbert.

Date d'affichage
17 avril 2023

Objet de Délibération
Vote des 3 taxes directes locales 2023

Absents excusés : JEANJEAN Chantal, LAFITTE Stéphanie (pouvoir à BOSSET Eric), LEMOUTON-MAZIERES Franck (pouvoir à RIVIERE Hélène) et MONTROZIER Catherine (pouvoir donné à PINTRE-GALIERE Julie).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PINTRE-GALIERE Julie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2023.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté conformément aux règles de liens entre les taux fixées par l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix POUR et 5 voix CONTRE (CARRIERE Didier, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, NEUVILLE Daniel, et RIVIERE Gilbert) fixe les taux suivants **pour l'exercice 2023** :

TAXE FONCIERE BATI : 44.53 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 100.39 %

TAXE D'HABITATION : 13.72 %

Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Fait et délibéré à CREISSELS, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Louis CALVET



Séance du 13 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

Date de la Convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Objet de Délibération
BUDGET PRINCIPAL :
Approbation du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et RIVIERE Gilbert.

Absents excusés : JEANJEAN Chantal, LAFITTE Stéphanie (pouvoir à BOSSET Eric), LEMOUTON-MAZIERES Franck (pouvoir à RIVIERE Hélène) et MONTROZIER Catherine (pouvoir donné à PINTRE-GALIERE Julie).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PINTRE-GALIERE Julie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2023, ainsi que ses annexes. Il indique que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 160 291.50	2 160 291.50
Section d'investissement	1 150 631.65	1 150 631.65

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2022.

Le document budgétaire complet est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à CREISSELS, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jean-Louis CALVET



Séance du 13 avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

Date de la Convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Objet de Délibération
APPROBATION DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et RIVIERE Gilbert.

Absents excusés : JEANJEAN Chantal, LAFITTE Stéphanie (pouvoir à BOSSET Eric), LEMOUTON-MAZIERES Franck (pouvoir à RIVIERE Hélène) et MONTROZIER Catherine (pouvoir donné à PINTRE-GALIERE Julie).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PINTRE-GALIERE Julie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de budget de l'eau et de l'assainissement 2023, ainsi que ses annexes. Il indique que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	689 170.88	689 170.88
Section d'investissement	165 943.88	165 943.88

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2022.

Le document budgétaire complet est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à CREISSELS, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jean-Louis CALVET

